

CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION

EN SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Réf: loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005



Vu la délibération du Conseil d'Administration du lycée en date du 26 mars 2007 approuvant la convention type ; Vu la délibération du Conseil d'Administration du lycée en date du 2 décembre 2010 autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention de période de formation en milieu professionnel conforme à la convention type.

Entre les parties désignées ci-dessous,

Le responsable de l'établissement d'origine	Le responsable de l'établissement d'accueil						
Nom du chef d'établissement : Etablissement d'origine : Adresse :	D. PERIES Proviseur du Lycée Polyvalent Bellevue						
Tél. :Fax :	135 route de Narbonne 31400 TOULOUSE tél : 05 62 17 30 00 fax : 05 62 17 30 01						
Le responsable légal du stagiaire	Le stagiaire						
NOM & prénom du/de la responsable légal(e):	NOM & prénom du/de la stagiaire :						
Adresse:	Date de naissance :						
Téléphone:	OUI NON						

il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre	de la prép	oaration à l	'orientation	des	élèves,	le Lyc	cée	Polyvalent	Bellevue	accepte	de	recevoir
l'élève désigné	ci-dessus											

le (date) Horaire :.....

- Pendant ses heures de présence au Lycée Polyvalent Bellevue, le stagiaire est soumis au règlement intérieur du Lycée Polyvalent Bellevue. En cas de manquement, le Proviseur du lycée peut mettre fin à son stage, sous réserve de prévenir son chef d'établissement et sa famille.
- L'établissement d'origine fournira au Lycée Polyvalent Bellevue ce document signé par le responsable légal. En cas de problème de santé chronique ou récurrent, la famille du stagiaire en avertira le Proviseur du lycée par pli confidentiel.
- Le stagiaire sera intégré à un groupe d'élèves du Lycée Polyvalent Bellevue dans la/les filière(s) choisie(s) et en suivra les cours conformément à l'emploi du temps de la classe dans laquelle il est affecté. Il pourra effectuer des activités pratiques variées mais ne pourra accéder aux machines, appareillages ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R 234-11 à R 234-21 du code du travail.
- Le transport de l'élève jusqu'au Lycée Polyvalent Bellevue et le retour à son domicile sont de la responsabilité de sa famille. Cependant, le chef de l'établissement d'origine contractera une assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire pour les dommages qu'il pourrait causer dans ses activités ou sur le trajet menant au lycée ou au domicile.
- Si son emploi du temps le nécessite, l'élève peut prendre son déjeuner au Lycée Polyvalent Bellevue. S'il est externe, la famille devra dès son arrivée, pour son repas, acquitter la somme selon le tarif de 4.03€, au service d'intendance du lycée. S'il est demi-pensionnaire, une facturation sera adressée à l'établissement d'origine sur la base de cette convention.
- En cas d'accident ou d'absence de l'élève, le Lycée Polyvalent Bellevue s'engage à prévenir son établissement d'origine dans les plus brefs délais et à prendre, le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposeraient pour assurer sa sécurité ou préserver sa santé.

Fait en double exemplaires à,

le:

<u>Le Chef d'établissement</u> <u>d'origine</u> <u>Le/la responsable légal</u> <u>du stagiaire</u>

<u>Le Proviseur du</u> <u>Lycée Polyvalent Bellevue</u>

D. PERIES